

DECLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES POUR :
LES COMMUNES DE NOUVELLE-CALEDONIE
(Code électoral, articles L.263 à L.267)

Formulaire à remplir par chaque candidat

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

Election dans la commune de :

Nom de la liste :

1. IDENTITE
Nom :
Nom figurant sur le bulletin de vote ¹ :
Prénoms ² :
Sexe: Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
Né(e) le : __/__/____ à (commune) :
Département : ou Collectivité d'Outre-mer :ou Pays :
Nationalité :

2. SITUATION
Profession ³ :
Numéro CSP correspondant ⁴ :

3. DOMICILE
Adresse :
Code postal:
Commune: Pays (si hors France) :
Numéro de téléphone (facultatif) :
Courriel (facultatif) :

- Déclare vouloir déposer sa candidature aux élections municipales de la commune citée en tête de la présence déclaration sur la liste mentionnée ci-dessus. Ma position dans cette liste figure sur le document joint par le responsable de la liste regroupant par ordre de présentation l'ensemble des candidats de la liste des conseillers municipaux.

Etiquette politique déclarée du candidat ⁵:

- Confie à M....., responsable de la liste, le soin de faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Je reconnais avoir été informé (e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans un traitement automatisé, autorisé sous l'appellation « fichier des élus et des candidats », par le décret n° 2001-777 du 30 août 2001, les données à caractère personnel visées à l'article 3 du décret précité concernant chaque candidat de la liste ;

2. que ces données à caractère personnel, à l'exception de l'adresse et du téléphone, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ;

3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- pour les données autres que la nuance politique, il est organisé dans les conditions de droit commun définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée ;

- pour la nuance politique, l'article 5 du décret du 30 août 2001 précise que les candidats désirant obtenir une rectification de la nuance politique qui leur a été attribuée doivent présenter leur demande jusqu'au quatrième jour inclus précédant le scrutin s'ils souhaitent qu'elle soit prise en compte pour la diffusion des résultats. Toute demande de rectification présentée après ce délai ne pourra donc pas être prise en considération pour la diffusion des résultats, quand bien même elle serait fondée. Elle sera examinée ultérieurement.

DATE : __/__/____

SIGNATURE :

Mention manuscrite

La présente signature marque

mon consentement à me

porter candidat à l'élection

municipale de du 3 juin

2018 sur la liste menée par M

¹ Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

² Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. A défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

³ Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

⁴ Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe.

⁵ L'étiquette politique du candidat peut être différente de l'étiquette politique de la liste.

Recommandations générales

1 – Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.

2 – L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que les services du haut-commissariat puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. Si le candidat a la qualité d'électeur dans la commune où il se présente (1 document) :

- Soit une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle le candidat se présente comportant les nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance du candidat, délivrée par le maire dans les **trante jours** précédant le dépôt de la candidature ;
- Soit une copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé (l'original doit être présenté) sur la liste électorale ou la liste électorale complémentaire de cette commune ;

2. Si le candidat a la qualité d'électeur dans une autre commune que celle où il se présente (2 documents):

2.1 Un document de nature à prouver sa qualité d'électeur : l'un des deux documents visés au 1. attestant de sa qualité d'électeur dans une autre commune.

2.2 Un document de nature à prouver son attache fiscale avec la commune dans laquelle il se présente :

- soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du Trésor chargé du recouvrement, qui établit que l'intéressé est inscrit personnellement au rôle des contributions directes de la commune où il se présente au 1er janvier 2014 ;
- soit une copie d'un acte notarié établissant que l'intéressé est devenu dans l'année précédant celle de l'élection propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant qu'il est devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune ;
- soit une attestation du directeur des finances publiques établissant que l'intéressé, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que celui-ci produit, et sous réserve d'une modification de sa situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, justifie qu'il devait être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où il se présente à la date du 1er janvier 2014.

3. Si le candidat n'a pas la qualité d'électeur (3 documents):

3.1 Les deux documents de nature à prouver son éligibilité :

- 3.1.1 Un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver sa nationalité
- 3.1.2 Un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de **trois mois** pour établir qu'il dispose de ses droits civils et politiques.

3.2 Un document de nature à prouver son attache fiscale avec la commune dans laquelle il se présente : l'un des trois documents visés au 2.2.

A noter : si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, il doit également joindre une déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'Etat dont il a la nationalité. Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une **liste électorale complémentaire**.